

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 18/12/2023

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. SALOME, de Mesdames FIOLET et SARPAUX, de Messieurs VIDAL, THUEUX, QUENU et MARCQ, absents excusés.

Présidence de M. SARPAUX Marc, Maire

1°) Monsieur le Maire propose d'inscrire la Commune sur la liste nationale des communes les plus vulnérables au recul du trait de côte, le Conseil Communautaire ayant émis un avis favorable lors de sa séance du 15 novembre.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition.

2°) Le Conseil arrête les modalités de la concertation pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la loi APER qui vise à répondre à la crise énergétique mais aussi à l'atteinte des objectifs de la France en matière de développement des énergies renouvelables.

3°) M. le Maire soumet au Conseil le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, consacré à l'enquête nationale sur la gestion du trait de côte.

4°) Propose dans le cadre de la révision du PLU intercommunal :

- De créer un emplacement réservé sur la parcelle AH 249 dans le cadre des futurs équipements et logements pour la gendarmerie nationale,
- De maintenir l'emplacement réservé sur la parcelle AE72 (espace vert et liaison douce),
- De lever l'emplacement réservé sur la parcelle aménagée en parking public par le Département.

5°) Maintient pour 2024 les tarifs appliqués en 2023 dans les deux campings municipaux et propose de désigner une commission pour déterminer les tarifs de location de la salle des fêtes.

6°) Décide la création du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2024 afin de pourvoir au remplacement du D.G.S.

7°) Le Conseil autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de transfert du passif du service assainissement, soit deux reprises d'emprunt et sept conventions d'avance remboursable passées avec l'Agence de l'Eau.

8°) Sont évoqués :

- La consommation excessive d'eau dans les toilettes publiques du parking,
- L'état déplorable de la rue du Fort qui pourrait être repris dans le domaine public en cas d'accord de tous les riverains,
- Une réunion préparatoire pour l'organisation éventuelle de la fête du Homard,
- La fin des travaux du logement communal situé 523 rue Principale,
- L'Assemblée Générale du Comité Animations Loisirs prévue le 11 janvier,
- La programmation d'une cérémonie de vœux en 2024.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Marc SARPAUX